

DECRET N° 2001-245 du 17 Mai 2001
portant nomination du secrétaire général
des services de police.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu l'Acte fondamental ;

Vu l'ordonnance n°99-4 du 29 juin 1999 portant organisation et fonctionnement de la police ;

Vu le décret n°99-230 du 10 novembre 1999 portant attributions et organisation du secrétariat général des services de police ;

Vu le décret n°99-1 du 12 janvier 1999 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n°99-2 du 12 janvier 1999 portant organisation des intérimaires des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

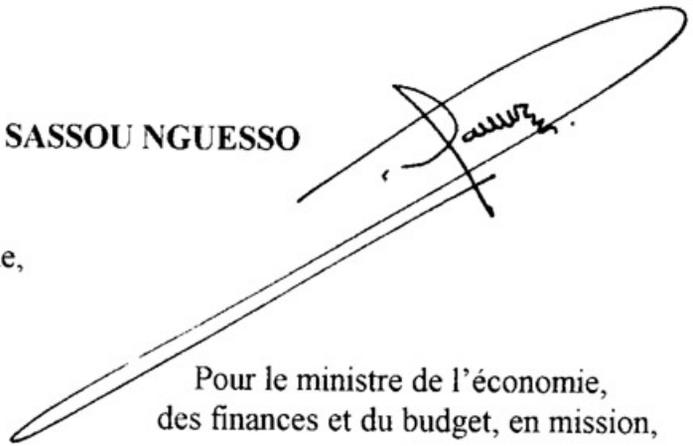
Article premier.- Le colonel (Jean-François) OKINGA est nommé secrétaire général des services de police.

Article 2.- L'intéressé percevra le traitement et les indemnités prévus par les textes en vigueur.

Article 3. - Le présent décret qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de l'intéressé, sera enregistré, inséré au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

Fait à Brazzaville, le 17 Mai 2001

Denis SASSOU NGUESSO

A large, stylized signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end and a smaller loop above it.

Par le Président de la République,

Le ministre de l'intérieur,
de la sécurité et de
l'administration du territoire,

Pour le ministre de l'économie,
des finances et du budget, en mission,

Le ministre du commerce et des
approvisionnements, des petites
et moyennes entreprises, chargé
de l'artisanat,

A stylized signature in black ink, featuring a large loop on the left and a smaller loop on the right.

Pierre OBA

A stylized signature in black ink, consisting of a long horizontal stroke with a large loop at the end.

Pierre-Damien BOUSSOUKOU-BOUMBA